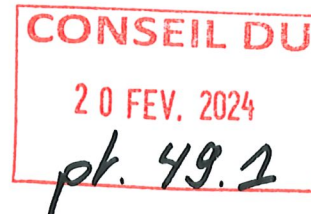


Bernard GUILLITTE
Conseiller Communal MR

Namur, le mardi 13 février 2024

Monsieur Maxime PREVOT
Bourgmestre
Madame Laurence LEPRINCE
Directrice générale
Ville de Namur

N. Réf : Question CP 20022024 Service Citoyen.doc



Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Concerne : **Inscription de points à l'ordre du jour du Conseil communal du 20 février 2024**

Puis-je vous demander d'inscrire ce point complémentaire à l'ordre du jour du conseil communal de la séance du 20 février 2024 ?

En vous remerciant d'avance je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Directrice générale, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Convention Service Citoyen – quelles sont les initiatives namuroises ?

Monsieur le Bourgmestre,
Chers Collègues,

En sa séance du 15 octobre 2019, le Conseil communal a marqué accord sur la signature de la chartre « Un service citoyen pour tous les jeunes » de la plateforme pour le Service Citoyen ainsi que la convention de collaboration de la plateforme pour le Service Citoyen de niveau 2 « réaliser son engagement citoyen » et niveau 3 « accueillir un jeune en service citoyen ».

250 euros étaient également prévu au budget sous le libellé « actions volontariat » et ce montant est toujours inscrit, pour la cotisation annuelle à cette plateforme.

A l'époque, plusieurs services communaux avaient marqués leurs intérêts sur cette collaboration. Était cité comme exemple la création d'un pool accueil dans les écoles composés entre autres de jeunes du Service Citoyen.

Pour rappel, le Service Citoyen transmet aux jeunes de 18 à 25 ans l'envie de vivre en société et de participer à sa construction, notamment au niveau de la vie locale et des communes.

Cet engagement est d'une durée de 6 mois afin de vivre une expérience valorisante, riche en apprentissages et de rencontres et ce de manière encadrée.

Ce service accueille des jeunes désireux de s'inscrire dans un projet de choix auprès de l'un des 1500 organismes évoluant dans les domaines des soins de santé, l'agriculture, la culture ou encore l'enseignement.

Plus de 3000 jeunes ont déjà réalisé un service citoyen en Belgique, ce qui est bien peu comparé à des expériences analogues en France, Allemagne ou en Italie.

Les jeunes belges sont pourtant tout autant intéressés que les jeunes autres européens mais dans les autres pays, le service citoyen est institutionnalisé, il n'y a par contre pas encore de statut reconnu en Belgique.

Toutefois, des avancées existent pour développer ce service, en effet, lors du dernier conclave budgétaire, le Gouvernement fédéral a prévu dès 2024 un financement structurel de 7,5 millions d'euros permettant à 893 jeunes d'effectuer chaque année un Service Citoyen.

S'appuyant sur un avant-projet de loi qui instaurera prochainement ce dernier en Belgique, les jeunes pourront ainsi bénéficier d'un statut légal, aussi symboliquement fort que juridiquement protecteur, et d'une juste indemnité.

C'est donc prometteur.

Fort de notre engagement communal d'octobre 2019, j'ai consulté le site de la Ville pour toutefois constater l'absence de promotion de ce service et la consultation du site internet du Service Citoyen ne m'a pas beaucoup plus rassuré sur notre engagement communal.

En effet, je n'ai vu que fort peu de missions proposées. Seulement dans les maisons de repos du CPAS, le Pôle muséal et le Comité d'animation de la Citadelle.

Nous donc sommes loin des engagements initiaux.

En conséquence, mes questions portent sur :

- Quel est le nombre de missions ouvertes au sein des services communaux et apparentés ?
- Combien de jeunes avons-nous accueillis depuis octobre 2019 ?
- L'Echevinat de la Participation envisage t'il de relancer cette initiative ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Bernard GUILLITTE,
Conseiller Communal.



Demande d'inscription d'un point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil communal du mois de février 2024

14 février 2024

Patricia Grandchamps, conseillère communale

Points noirs sur les itinéraires cyclables namurois

CONSEIL DU

20 FEV. 2024

pt. 49.2.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Échevin·es,
Chères et chers collègues,

Au-delà des investissements déjà réalisés et à venir pour augmenter la sécurité des cyclistes, il est important de s'atteler à supprimer les points noirs sur le territoire communal.

Notre ville, notre conseil communal, a adopté un premier plan vélo en 2009. Ce plan concernait le périmètre 'hyper cyclable', c'est-à-dire qu'il se concentrait sur les parties planes de notre territoire qui regroupe un grand nombre d'activités. Il s'agissait notamment de Jambes, Saint-Servais, Salzinnes, Bomel, le centre-ville. Des actions ont également été entreprises dans les quartiers et villages à l'occasion de travaux et de réflexions globales sur la mobilité qui y ont été menés.

Aujourd'hui, Madame l'Échevine, vous lancez la réflexion sur la création d'un nouveau plan vélo. Le groupe ECOLO s'en réjouit. D'autant que vous avez consulté des citoyens et citoyennes, les comités de quartier et le Gracq Namur (l'association de défense des cyclistes au quotidien).

Le travail vise prioritairement la création de liaisons sécurisées entre les villages et des points d'intérêt mais aussi vers le centre-ville et c'est une bonne chose. C'est important, d'autant que l'arrivée des vélos à assistance électrique a pour conséquence que les Namuroises et Namurois habitant dans les villages plus éloignés du centre ont désormais plus de facilité pour se déplacer à vélo. Et ils sont de plus en plus nombreux à le faire.

Le groupe ECOLO souhaite attirer votre attention sur l'importance de considérer la suppression des points noirs sur les itinéraires cyclables existant déjà comme une toute grande priorité. Il y en a sur le domaine communal qui dépendent de la Ville.

En effet, si un itinéraire comprend un tronçon non sécurisé, même minime, il ne sera pas utilisé par les cyclistes les plus fragiles ; je pense particulièrement aux enfants et adultes débutants. C'est donc un frein à l'usage du vélo.

Parfois, une toute petite intervention suffit pour supprimer un point noir : le placement d'un panneau, d'un marquage, d'un miroir, l'abaissement d'une bordure, la réparation d'un trou, par exemple.

Le Gracq Namur, conscient de l'importance de cet enjeu vient de terminer un travail remarquable de repérage, de classement et de cartographie des points noirs (sur le territoire communal et régional). Les résultats vous ont été transmis.

A titre d'exemple, voici les interventions qui seraient nécessaires sur le trajet que j'emprunte tous les jours et qui bénéficieraient également aux piétons et personnes à mobilité réduite également :

- rendre non glissant le revêtement du tunnel piétons-vélos de la confluence (nous en avons déjà parlé plusieurs fois ici-même. Nous sommes très nombreux à avoir chuté à cet endroit).
- abaisser la bordure entre la passerelle et la rue Mazy. Des solutions existent pour éviter que cela ne mette en danger tant les cyclistes que les automobilistes ;
- Inverser un sens de circulation sur un tronçon de 20 m au carrefour champêtre pour supprimer sa dangerosité (qui d'ailleurs indiquée sur un panneau de circulation).

Ce sont des exemples qui ne concernent qu'un seul trajet. Ces difficultés peuvent décourager des candidats cyclistes.

En janvier 2023, nous avons approuvé le cahier des charges visant la supprimer certains points noirs sur une quinzaine de rues en particulier. Il s'agissait d'un montant non négligeable de 260.000 euros. Nous vous en remercions. Cela est utile. Le travail n'est pas terminé pour autant.

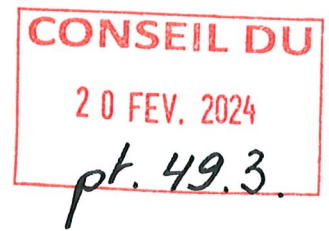
Voici nos questions :

- Prévoyez-vous d'intégrer les demandes du GRACQ dans le nouveau plan vélo ou dans un autre document plus technique avec un calendrier d'intervention ?
- Prévoyez-vous d'en supprimer dans les mois qui viennent au-delà du marché déjà prévu ?
- Allez-vous vous concerter avec le Gracq pour définir précisément les interventions à réaliser pour qu'elles répondent à 100 % aux besoins ? Ce qui n'est pas toujours le cas.

Merci pour votre action et d'ores et déjà merci pour vos réponses que nous espérons positives.



GROUPE DéFI
Conseil communal
Ville de Namur



Madame la Directrice Générale,

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément au Code de la Démocratie Locale et en vue du prochain Conseil communal qui se tiendra le 20 février 2024, puis-je vous demander d'ajouter ce point à l'ordre du jour :

OBJET : « Projet de centre commercial – des commerçants namurois de plus en plus inquiets »

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,
Mes chers Collègues,

Ces dernières semaines, en contact constant avec nos commerçants, j'ai reçu nombre d'interpellations de la part de l'ACN (Association des commerçants namurois) et de leurs inquiétudes après la rencontre organisée avec le promoteur « Besix ». Je souhaitais revenir sur ce sujet d'actualité puisque, nous le savons, une enquête publique a récemment eu lieu concernant la nouvelle introduction de demande de permis par la S.A. « le Côté Verre » au sein du quartier Léopold.

L'ACN ne manque, à mon sens, pas de bonne volonté. Elle a d'ailleurs remis à l'ensemble de nos Conseillers un mémorandum contenant les inquiétudes, les contestations et les demandes qui les concernaient. Beaucoup de pistes de réflexions sont abordées en son sein. Ma première question est donc la suivante : en avez-vous pris connaissance et quel est votre ressenti, de manière générale, par rapport à ces demandes ?

Lors de notre visite récente à Gand, les autorités nous ont exposés la clef du cheminement nécessaire à tous changements majeurs au sein d'une ville : la concertation. C'est ce pour quoi je plaide depuis le début de mon mandat : la concertation avec le pôle économique de notre ville, qui est d'une importance cruciale pour son développement.

Les constats de l'ACN sont nombreux : manque de liaison effective avec le centre-ville et les commerces existants, notamment sur la rue de fer ; risque de création de deux pôles distincts (touristique en bas de ville et commercial en haut, avec des commerces de moins bonne gamme dans le centre) ; absence de complémentarité ; une lettre d'engagement du promoteur sans sanction en cas de non-respect ou du manquement ; des avantages au sein du centre commercial que la ville ne possède pas totalement (propreté, sécurité et accessibilité accrue) ;

un manque de places de parking et j'en passe.

Selon l'ACN et de nombreux citoyens, les modifications du projets selon les attentes qui ne demandent qu'à être rencontrées sont marginales. Selon eux, il s'agit du même centre commercial que le précédent, à quelques détails près, hormis la lettre d'engagement qui je le répète, ne nous assure de rien, sinon pas grand-chose.

Je l'ai dit devant cette assemblée : nous devons impérativement et collectivement faire quelque chose pour réhabiliter urgemment le haut de notre ville mais dans le même temps, je vous disais qu'il était essentiel pour préserver l'attractivité de notre ville de prendre soin de son pôle économique existant. Les commerçants en constitue un rouage clef.

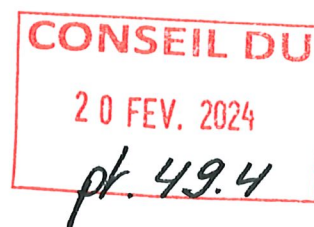
Je suis inquiet. Inquiet parce que les deux grands projets à venir que sont le piétonnier et le centre commercial risquent fortement d'engendrer des faillites au sein de nos commerces dans les années à venir. Il est essentiel qu'ils tiennent le coup.

Dans ce cadre, allez-vous accentuer fortement les aides à destination de nos indépendants du centre durant ces divers changements, prendre en considération ces demandes et communiquer en leur faveur pour inciter à continuer à aller faire ses courses dans le centre et les soutenir dans une période complexe ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses à mes inquiétudes et mes questions.

Bien respectueusement,

Julien Lemoine
Chef de groupe DÉFI



Groupe PTB au Conseil communal de la Ville de Namur

Ville de Namur
à l'attention de M. le Bourgmestre
et de Madame la Directrice générale
Hôtel de ville
5000 Namur

Namur, le 14 février 2024

Concerne : Inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale (article 1122-24, alinéa 3) et du règlement d'ordre intérieur (article 12) de notre Conseil, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du point suivant :

Centre commercial sur le parc Léopold : quelles réponses aux inquiétudes des Namurois et des commerçants ?

Je vous en remercie, et je développe le point ci-dessous.

Robin Bruyère,

Chef de groupe

Mesdames et messieurs les échevins, monsieur le bourgmestre,

Cher.e.s collègues,

La semaine passée l'enquête publique organisée par l'échevinat de l'urbanisme concernant la demande de permis intégré square Léopold par la multinationale Besix arrivait à échéance. Quels sont les résultats de l'enquête publique ? Que comptez-vous faire pour prendre en compte les avis exprimés par cette partie de la population ? L'Association des commerçants a envoyé le 12 février dernier un memorandum comprenant des inquiétudes, doutes et revendications concrètes concernant le second projet déposé par Besix. Qu'avez-vous, ou qu'allez-vous répondre à l'association des commerçants pour rassurer leurs inquiétudes légitimes ?

D'ici la pose de la première pierre de ce projet (si ce projet fini par aboutir), il se passera plusieurs mois à plusieurs années. D'ici là, que comptez vous faire pour lutter contre l'insécurité qui règne dans la quartier, pousse les commerçants à quitter les lieux, et les habitants à désertter le parc ? Que comptez vous faire d'ici là pour entretenir le parc afin de le rendre convivial et agréable à vivre, déjà pour ce printemps/cet été ?

Merci d'avance pour vos réponses.



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur



Inscription d'un point complémentaire au Conseil communal du 20 février 2024

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 20 février 2024, le point suivant :

La dernière mouture du Quartier Leopold

Madame la Présidente,
Monsieur le Bourgmestre,
Chers Collègues,

Nous le savons, une nouvelle demande de permis a été introduite par Besix Red pour le Quartier Léopold.

Une nouvelle mouture qui est soumise à une enquête publique.

Nous avons reçu les requêtes des commerçants notamment et pu constater un certain nombre d'avis sur ce dossier. Nous avons également pu constater que des réunions avaient été organisées notamment avec les commerçants autour de ce projet majeur.

La question essentielle de ce jour pour notre groupe est de savoir quelle attention le Collège accordera aux membres de ce Conseil pour faire le point sur ce dossier. Pourra-t-on compter sur une commission spécifique à tout le moins en présence des principaux acteurs ?

Merci également de nous préciser le timing prévu pour l'évolution de ce dossier

Je vous remercie pour vos réponses.

Fabian MARTIN
Conseiller communal
Chef de groupe